

2. Quelles étaient les sociétés soumissionnaires, à combien s'élevaient leurs soumissions et quel entrepreneur a-t-on chargé de la construction de ce bateau?

3. A quoi servira ce bateau?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Oui.

2. Nom et adresse	Montant de la soumission
Sparton Construction Ltd., Alberton, P.E.I.	\$ 18,978.
Gordon & Clyde Shears, Rocky Harbour St. Barbe, Newfoundland	21,300.
R. & L. Grandy Limited, Fortune, Newfoundland.	26,630.
Lewisporte Shipyard, Lewisporte, Newfoundland.	26,870.
Carpenters Shipyards Ltd., Fort Union, Newfoundland.	27,764.
Newfoundland Shipyards Ltd., St. Johns, Newfoundland.	32,400.
The International Grenfell Association, Ottawa, Ontario.	32,400.
Pelley Enterprises Ltd., Springdale, Newfoundland.	38,500.
Harley S. Cox & Sons Ltd., Sherburne, N.S.	45,405.

L'entrepreneur chargé de la construction de ce bateau était Sparton Construction Ltd.

3. Le bateau est commandé, en vertu du Régime de subventions aux Esquimaux pour la construction de petites embarcations, pour le compte de M. Celestino Makpah, de Whale Cove, qui l'emploiera pour la pêche.

#### LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AU RÉGIME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Question n° 1562—**M. Maite:**

Le gouvernement fédéral accorde-t-il à la province de Québec une compensation au sujet du régime canadien de prêts aux étudiants et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

**L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances et Receveur général):** L'article 12 de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants prévoit un paiement de remplacement à une province non participante qui exploite son propre régime de prêts aux étudiants. Ce paiement est rattaché aux dépenses statutaires et réelles qui ont été encourues durant l'année de prêt par le gouvernement fédéral (i.e. les paiements d'intérêt et les réclamations pour pertes) et il est calculé en fonction de la population âgée de 18 à 24 ans d'une province non participante par rapport à celle des provinces participantes. Le Québec est admissible à ces paiements en vertu de cette disposition. Voici les paiements effectués jusqu'ici: 1965, \$74,262.05; 1966, \$757,447.99; 1967, \$1,230,572.14; 1968, \$2,402,552.55.

#### L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

Question n° 1563—**M. MacLean:**

1. L'aéroport de Charlottetown peut-il actuellement recevoir les appareils DC-9 affectés au transport commercial ordinaire?

2. Sinon, quelles installations ou quelle longueur de piste faudrait-il y ajouter pour lui donner cette capacité?

3. Quand va-t-on améliorer les installations de l'aéroport de Charlottetown de façon à ce que les appareils DC-9 commerciaux puissent y atterrir, si on ne l'a pas déjà fait?

4. Quelles améliorations envisage-t-on d'apporter à l'aéroport de Charlottetown au cours des trois prochaines années?

5. A-t-on remis ces projets à plus tard?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Oui.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Les améliorations ci-après sont prévues pour l'année financière 1970-1971; b) Installation d'un radiophare non directionnel, prévue pour l'année financière 1970-1971. b) Installation d'un système d'atterrissage aux instruments, prévue pour l'année financière 1971-1972.

5. Non.

#### L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES DÉPENSES RELATIVES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Question n° 1579—**M. MacLean:**

1. Combien a-t-on dépensé dans la province de l'Île du Prince-Édouard en vertu du programme de formation professionnelle à chacune des années financières allant de 1964-1965 à 1968-1969 incluse?

2. Combien va-t-on dépenser, le cas échéant, dans la même province en vertu du programme de formation professionnelle au cours de l'année financière 1969-1970?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Les sommes dépensées pour la formation technique et professionnelle dans la province de l'Île du Prince-Édouard sont les suivantes:

Dépenses du gouvernement fédéral dans l'Île du Prince-Édouard en vertu de la

Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle <sup>1</sup>	Loi sur la formation professionnelle des adultes
---	--

1964-1965	419,753	
1965-1966	271,485	
1966-1967	202,800	
1967-1968	1,170,774	905,395
1968-1969	279,456	1,618,000 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Y compris les contributions aux dépenses en immobilisations.

<sup>2</sup> Évaluation.